

DECISION N° 28-2022

portant validation de la convention avec l' association Machine Théâtre pour la mise à disposition de matériel reçu en prêt de la médiathèque départementale de l' Eure

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20220309-DAJ-DEC-22-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022

Affichage : 09/03/2022

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le projet de convention avec l' association Machine Théâtre,

Considérant la convention entre la ville de Bernay et l' Intercom Bernay Terres de Normandie,

Considérant le projet de l' association Machine Théâtre, mené dans le cadre du Festival d' Arts numériques organisé par l' intercom Bernay Terres de Normandie,

DECIDE :

De valider la convention avec l' association Machine Théâtre pour la mise à disposition de matériel reçu en prêt de la médiathèque départementale.

A Bernay, le 04 mars 2022